



AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

SERVICE DE CONSULTANTS : RECRUTEMENT D'UN BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE (BCT) POUR LA MISSION DE NORMALISATION DE RISQUES RELATIFS AU PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DES LYCEES D'EXCELLENCE DE SEGOU ET DE NAFADJI

SOURCE DE FINANCEMENT: TF B3129

REFERENCE STEP: ML-MEN-548289-CS-CQS

1. Le Gouvernement du Mali a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet d'Amélioration de la Qualité et des Résultats de l'Education Pour Tous au Mali (MIQRA), et a l'intention d'affecter une partie du produit à la **mission de contrôle technique (BCT) pour la mission de normalisation de risques relatifs au projet de construction et d'équipement des lycées d'excellence de Ségou et de Nafadji.**

2. Face aux défis d'une éducation et d'une formation professionnelle de masse, inclusive et de qualité, le Gouvernement du Mali a adopté en 2019, le Programme décennal de Développement de l'Education de deuxième génération (PRODEC2) 2019-2028, et son Plan d'Actions Pluriannuel Budgétisé (PAPB) 2019-2022.

Au regard des nombreux défis susmentionnés et conformément au Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF Mali) pour la période 2020 – 2024, notamment dans sa dimension « développement du capital humain », la Banque mondiale et le Partenariat Mondial pour l'Education ont décidé de poursuivre leurs appuis au secteur à travers la préparation et le financement du Projet d'amélioration de la qualité et des résultats de l'éducation pour tous au Mali (MIQRA, P164032). Le MIQRA s'inscrit parfaitement dans le cadre du Programme Décennal de Développement de l'Education et de la Formation Professionnelle de deuxième génération (PRODEC2).

D'un montant cumulé de 140,7 millions de dollars, le MIQRA est financé par un crédit/ don de l'IDA de 80 millions de dollars et par trois subventions du Partenariat Mondial pour l'Education de montants respectifs de 44,78 millions de dollars pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation, 9,14 millions de dollars pour le financement accéléré ordinaire et 6,78 millions de dollars pour le financement accéléré COVID-19. Il (le MIQRA) sera mis en œuvre sur une période allant de 2021 à 2027 en utilisant un instrument de prêt de financement de projets d'investissement avec des conditions basées sur la performance.

L'objectif de développement du projet est d'améliorer les résultats d'apprentissage dans les premières classes du primaire dans les zones ciblées, de promouvoir l'accès des filles au premier et au second cycle

de l'enseignement secondaire dans les zones mal desservies et d'améliorer la gouvernance du système éducatif.

Il sera mesuré par les indicateurs de résultats suivants: (i) proportion d'élèves de deuxième année qui possèdent au moins les compétences d'alphabétisation minimales requises dans les domaines ciblés (ventilées par sexe); (ii) proportion d'élèves de deuxième année qui ont au moins les compétences minimales requises en calcul dans les domaines ciblés (ventilées par sexe); (iii) taux de transition du primaire au premier cycle du secondaire pour les filles; (iv) taux de transition du premier au deuxième cycle du secondaire pour les filles; (v) proportion d'établissements privés d'enseignement secondaire qui satisfont aux normes minimales établies; et (vi) bénéficiaires directs du projet (dont pourcentage de femmes).

Le projet devrait bénéficier directement à plus de 4 millions de personnes, y compris des élèves fréquentant les écoles bénéficiaires ciblées et des enseignants des écoles maternelles, fondamentales et secondaire à travers ses cinq composantes :

- La composante 1 améliorera la qualité des enseignements fondamental et secondaire en soutenant directement un ensemble d'interventions visant à améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage inadéquates.
- La composante 2 s'attaquera aux défis critiques du faible taux d'inscription, de transition et de rétention des filles dans le second cycle du fondamental et le secondaire, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de jeunes non scolarisés.
- La composante 3 appuiera les mesures de réponse du secteur de l'éducation à la pandémie de COVID-19 et améliorera la résilience du système éducatif dans un contexte décentralisé.
- La composante 4 permettra de fournir une réponse immédiate à une crise ou urgence éligible compte tenu du contexte fragile du pays.
- La composante 5 renforcera la capacité institutionnelle et les systèmes de suivi et d'évaluation, y compris le respect des conditions convenues fondées sur la performance, grâce à une assistance technique soigneusement sélectionnée et à des activités de renforcement des capacités.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la restructuration du MIQRA, en vue de permettre une exécution optimale des activités, il est prévu notamment, la mise en place d'une Unité de gestion de projet (UGP) qui travaillera en soutien aux services techniques centraux et déconcentrés à consolider et faciliter la mise en œuvre de leurs plans d'actions annuels et plans de travail respectifs. **La mission de contrôle technique (BCT) pour la mission de normalisation de risques relatifs au projet de construction et d'équipement des lycées d'excellence de Ségou et de Nafadji** est l'objet principal des présents termes de référence.

La présente consultation est réalisée afin de :

- analyser et valider les études techniques et les dossiers d'exécution afin de s'assurer de leur conformité aux normes techniques, aux réglementations nationales et aux standards internationaux applicables ;
- identifier, prévenir et réduire les risques techniques susceptibles d'affecter la solidité des ouvrages, la sécurité des usagers et la durabilité des infrastructures ;
- assister l'UGP dans le suivi de la qualité technique des travaux pendant la phase de construction;
- vérifier la conformité des travaux exécutés avec les plans, les spécifications techniques et les normes de construction ;
- formuler des avis techniques et recommandations pour corriger toute non-conformité constatée au cours de l'exécution des travaux ;
- participer aux différentes étapes de réception technique des ouvrages (réception provisoire et définitive) ;
- contribuer à la délivrance des certificats nécessaires attestant de la conformité des ouvrages dans le cadre de la garantie décennale ;

- veiller à l'intégration et au respect des mesures de sauvegarde environnementale et sociale, de santé et sécurité au travail, y compris la prévention et la gestion des risques liés aux Violences Basées sur le Genre (VBG), Exploitation et Abus Sexuels/Harcèlement Sexuel (EAS/HS) conformément aux exigences de la Banque mondiale et aux instruments de sauvegarde du projet (CGES, CPR, PGES, PSR le cas échéant).

3. Les services de consultants (« Services ») comprennent :

- ✓ *Mission « L » – Solidité des ouvrages et garantie décennale*
- ✓ *Mission « P » – Installations techniques (électricité, télécommunications, fluides)*
- ✓ *Mission « S » – Sécurité des personnes contre les risques d'incendie et de panique*

4. Le temps de la prestation ne doit pas dépasser une durée de neuf (09) mois calendaires à compter de la notification du contrat.

5. La Coordinatrice du projet invite dès à présent les consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services.

6. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :

- être légalement enregistré et dûment habilité en tant qu'organisme de contrôle technique conformément à la réglementation en vigueur ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans le domaine du contrôle technique des constructions ;
- présenter au minimum trois (03) références récentes et pertinentes relatives à des missions similaires (bâtiments et/ou infrastructures) ;
- être autorisé à délivrer des garanties structurelles décennales pour les ouvrages contrôlés ;
- disposer d'expériences avérées dans la mise en œuvre de missions sur des projets financés par la Banque mondiale ou par d'autres bailleurs de fonds internationaux.

A ce titre, le consultant devra présenter une brève description des prestations similaires et fournir les documents (Attestation de service fait ou bonne fin d'exécution, copie des pages de garde et pages de signature de contrats). Lesdits documents doivent être certifiés conformes à l'original.

7. L'attention des consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI) de Juillet 2016, Novembre 2017, Juillet 2018, Novembre 2020, Septembre 2023, Février 2025 [en vigueur à compter du 1er mars 2025] de la banque mondiale « Règlement de Passation des Marchés », qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

8. Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission peuvent être obtenus aux adresses ci-dessous : Projet d'Amélioration de la Qualité et des Résultats de l'Education pour tous au Mali, Hamdallaye ACI 2000, rue 260, porte 80, en face du Conseil National du Patronat du Mali, email : ba.fatoumata@gmail.com, babouba0305@yahoo.fr/ tél : 69 65 42 92 / 76 19 71 70

9. Un consultant sera sélectionné conformément à la « **Sélection fondée sur les qualifications du Consultant** » définie dans la Section 7.34 du Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI) de Juillet 2016, Novembre 2017, Juillet 2018, Novembre 2020, Septembre 2023, Février 2025 [en vigueur à compter du 1er mars 2025] de la Banque Mondiale.

10. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires pendant les jours ouvrables à l'adresse ci-dessous de 08 heures à 16 heures TU.

11. Les manifestations d'intérêt doivent être fournies par écrit à l'adresse ci-dessous au **Projet d'Amélioration de la Qualité et des Résultats de l'Education pour tous au Mali** au 1^{er} étage, Hamdallaye ACI 2000, rue 260, porte 80, en face du Conseil National du Patronat du Mali, email : ba.fatoumata@gmail.com, babouba0305@yahoo.fr/ tél : 69 65 42 92 / 76 19 71 70, au plus tard le jeudi 02 juillet 2026 à 10 heures 00 sous la mention : « Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un bureau de contrôle technique (BCT) pour la mission de normalisation de risques relatifs au projet de construction et d'équipement des lycées d'excellence de Ségou et de Nafadji ».



Mme Fatoumata BA
Chevalier de l'Ordre National